**Edité par Galgos France**

**Rubrique alimentation**

**Les aliments à ne jamais donner à votre chien**

# L'avocat

Toutes les parties de la plante sont toxiques.  Feuillage, bois, pulpe, noyau, peau, contienne une toxine fongique : la persine. C'est grâce à elle que l'avocatier se défend contre les herbivores qui voudraient s'en nourrir.

Inoffensive pour l'être humain, (rares cas d'allergie), elle peut provoquer vomissements et diarrhée chez les canidés.
A ce jour, la dose létale n'a pu encore être déterminée. De plus, elle diffère en fonction des espèces animales.

**Signes cliniques de l'intoxication à l'avocat**

Les symptômes comprennent l'irritation gastro-intestinale, les vomissements, la diarrhée, la détresse respiratoire, la congestion, la léthargie, la faiblesse musculaire, l'accumulation de liquide dans le tissu cardiaque. La mort par arrêt cardio-respiratoire est possible dans les cas les plus graves.

Il n'existe aucun moyen de déterminer une intoxication à l'avocat. Les seules indications consistent dans les questions posées au propriétaire et les substances présentes dans les vomissures.

**Traitement**

Aucun antidote spécifique n’est connu à l’heure actuelle.
En cas d’ingestion récente, il faut faire vomir l’animal. Il est indispensable de consulter votre vétérinaire qui déterminera quel traitement appliquer.